

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU COMITE
SYNDICAL DU 13 OCTOBRE 2022**

Date de réception en préfecture
074377400085-20221013-DEL-2022-250-DE
Date de télétransmission : 21/10/2022
Date de réception préfecture : 21/10/2022

DEL-2022-250

L'An deux mille vingt-deux, le treize octobre, à 10 heures 15, le COMITE du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 06/10/2022, s'est réuni 'Salle du Comité' du SYANE, sous la présidence de Monsieur Joël BAUD-GRASSET.

Etaient présents :

Mmes BRUNO, DETURCHE, MAYORAZ, PARIS, TARAGON, WENDLING.
MM. AEBISCHER, BACHELLARD, BARBIER, BARTHALAIS, BAUD-GRASSET, BOUVARD C, BUFFLIER, CARTIER, CAVAREC, CHASSAGNE, CHENEVAL JP, CONDEVAUX JF, COUTIER, DAVIET, DEAGE, DESCHAMPS, FONTAINE, FRANCOIS, GAUDIN, GILBERT, GILET, GONDA, GYSELINCK, HACQUIN, HAVEL, JACQUES, LEOTY, MARTIN-COCHER, MATHIAN, MEYNET-CORDONNIER, MILLET-URSI, PAULY, PENHOÛËT, PERRISSIN-FABERT, PETIT, PEUGNIEZ, RATSIMBA, SIBILLE, STEYER.

Suppléants :

MM. ANTHOINE, GAILLARD, SAUVAGET, VUILLERMOZ.

Avaient donné pouvoir :

Mmes BILLOT, LAFARIE.
MM. ANTHOINE-MILHOMME, BOUCLIER, LOMBARD, ROLLIN.

Etaient absents ou excusés :

Mmes BRO, DALL'AGLIO, MERMIER, MUGNIER.
MM. AMADIO, BARON, BLOUIN, BOISIER, BONTEMPS, BOUCHET, BOUVARD M, BURNET, CALONE, CHARLOT-FLORENTIN, CHARRAT, CHENEVAL P, DEFAGO, DUNAND, GENOUD, GILLET, HERBRON, JOURNE, LARCHER, LEBEAU-GUILLOT, LEROY, MODURIER, OBERLI, PELLARIN, PEROU, PERRET, ROSSINELLI, RUBIN, SADDIER, TOURNIER, TRUFFET, VILLARD, VITTOZ.

Assistaient également à la réunion :

Mmes CARRERA, GIZARD, GUILLON, KHAY, JAILLET,
MM. BAILLY, CHALLEAT, CHEVALLOT, GAL, GRANGE, JEZEQUEL, LOUVEAU, MALOSSE, RACAT, SCOTTON, SOULAS, VIVIAN : du SYANE

Membres en exercice : 88
Présents : 49
Représentés par mandat : 6

**Objet : COMMUNE DE MAGLAND - COMPETENCE OPTIONNELLE « ECLAIRAGE PUBLIC » -
DELIBERATION CONCORDANTE DU SYANE SUITE AU TRANSFERT DE COMPETENCE**

Exposé du Président,

Conformément aux statuts du SYANE, la compétence optionnelle « Eclairage Public » peut s'exercer selon deux options, au choix des collectivités adhérentes :

- L'option A qui concerne l'investissement,
- L'option B qui concerne l'investissement et l'exploitation / maintenance.

Le transfert de compétence s'effectue par délibération des collectivités.

La commune de MAGLAND a décidé de transférer la compétence suivant l'option B le 14 septembre 2022.

Suite à cette délibération, le SYANE est amené à délibérer de manière concordante.

Les membres du Comité sont invités à :

1. décider le transfert de la compétence optionnelle « Eclairage Public » selon l'option B (investissement et exploitation / maintenance) pour la commune suivante à compter du 1^{er} janvier 2023 :

Code INSEE	Nom de la commune	Date de la délibération de la commune	Option	Date de mise en œuvre
74159	MAGLAND	14/09/2022	B	01/01/2023

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Syane
ENERGIES A NUMERIQUE
Joël BAUD-GRASSET.